

Monsieur l'Orateur, j'ai rencontré presque tous les agriculteurs de ma circonscription, lors de colloques que j'ai moi-même organisés, afin de discuter avec eux des conséquences à brève et à longue échéance du bill. Je crois donc que mes commettants et tous ceux qui lisent les comptes rendus du comité permanent de l'agriculture—et Dieu sait s'ils comportaient plusieurs pages—et les débats de la Chambre des communes connaissent mon attitude.

Je puis aussi dire que celle-ci n'a pas changé depuis la première intervention que j'ai faite au sujet du bill C-197. Plus j'en discute, plus mon opinion demeure la même, et je ne suis pas le seul à la partager.

Monsieur l'Orateur, je vous ferai remarquer que lors du premier discours que j'ai prononcé à la Chambre des communes au sujet du bill C-197, aujourd'hui devenu le bill C-176, j'ai exprimé certaines craintes, parce que ce bill ne contenait pas de disposition visant à contrôler l'importation et l'exportation.

Je disais tout à l'heure que nous avons fait la tournée de toutes les capitales canadiennes pour entendre la lecture de mémoires. Je vais donner un petit aperçu de ce que ceci a donné, après une étude sommaire des résultats. Nous sommes allés à Washington, à Québec, à Toronto, à Winnipeg, à Regina, à Edmonton et à Vancouver, et nous avons eu la chance de rencontrer les porte-parole de 78 associations de producteurs représentant plus de 90 p. 100 des producteurs canadiens. De ces quelque 78 associations, quatre étaient indécises relativement au bill, 31 s'y opposaient et 43 étaient en faveur. Il est à remarquer qu'à quelques exceptions près, toutes les associations qui ont donné des réponses affirmatives soutenaient leurs affirmations à la condition qu'on apporte des amendements au bill.

A mon avis, il en est ainsi de la plupart des députés que ce sujet intéresse. Il existe une différence fondamentale entre la manière de voir du gouvernement, la mienne et celle de plusieurs de mes collègues.

A mon sens, l'esprit de ce bill se résume en quatre paragraphes indiqués aux pages 639 et 641 du livre intitulé «Compte rendu du congrès de la Fédération de l'agriculture canadienne». Ce congrès s'est tenu à Ottawa, du 24 au 27 mars 1969. Si on me le permet, j'aimerais appeler l'attention de mes collègues sur les énoncés inscrits aux recommandations n^{os} 104, 105, 115 et 116. Je cite:

104—A ce stade qui est tout simplement une progression logique à partir du stage III, le contrôle gouvernemental augmente jusqu'au moment où l'agriculture fonctionne comme un monopole réglementé par le gouvernement. Les planificateurs du gouvernement décident des types et des quantités de production, réglementent la vente, fixent les prix et rationalisent les canaux de commercialisation.

105—En échange de sa soumission à une puissante réglementation, l'agriculteur gagne une sécurité presque absolue quant à son salaire et aux taux de bénéfices tirés des investissements qui sont fixés par des organisations gouvernementales ou des commissions désignées comme dans le cas d'autres entreprises de service public. Bien que cela entraînerait un haut degré de réglementation, les agriculteurs garderaient quand même leurs terres et leurs ressources et exerceraient quand même une fonction d'exploitants en ce qui concerne les activités échappant au contrôle direct du gouvernement.

115—Les rapports entre le gouvernement, les agriculteurs, et les organisations agricoles dans l'un ou l'autre système sont quelque peu ambigus et en pratique autorité et responsabilité ne sont pas clairement indiquées.

Ce sont toujours les cultivateurs qui parlent.

Je continue à citer:

Les deux systèmes semblent provoquer une certaine confusion

quant aux objectifs, politiques et programmes. Un examen des compensations indique les généralisations suivantes:

116—Si les agriculteurs veulent un supplément de sécurité, ils doivent abandonner un certain degré de liberté.

C'est ce que je n'aime pas, monsieur l'Orateur.

Je continue la citation:

Si les agriculteurs veulent un salaire annuel garanti et des avantages tirés des investissements ils ne peuvent pas avoir de bénéfices élevés.

C'est exactement ce que M. Ioanes disait, à Washington, au mois de novembre.

Je continue la lecture de la citation:

Si les agriculteurs veulent un contrôle gouvernemental, ils doivent servir les consommateurs et les contribuables.

Cela va de soi! Je poursuis la lecture de la citation:

Si les agriculteurs veulent un haut degré de contrôle gouvernemental, les organisations agricoles devront abandonner une grande part de leur puissance, initiative et responsabilité au gouvernement.

Monsieur l'Orateur, à mon avis, ce n'est pas ce que les agriculteurs de ma circonscription désirent. Comme je l'ai signalé il y a quelques minutes, j'ai rencontré presque tous les agriculteurs de la circonscription de Richmond et ils ne désirent pas l'adoption du bill tel que rédigé. J'ai reçu des centaines de lettres de protestation à ce sujet, dont plusieurs dizaines provenaient de ma circonscription. J'aimerais appeler l'attention de la Chambre sur une d'elles, qui résume assez bien ce que pensent les gens de chez nous. Elle provient de la Ferme Manasan Limitée, Aberdeen-Augus Enregistrés, Danville, Québec, et je cite: Cher monsieur Beaudoin,

Inutile de vous dire que j'ai été fort déçu de voir que votre comité continue d'insister pour que les viandes bovines soient incluses dans le bill C-176. Il m'est impossible de comprendre pourquoi votre comité a fait perdre tant de temps à ses membres et dépensé autant d'argent pour siéger par tout le Canada afin d'entendre «la voix du peuple», et finir par ignorer complètement les demandes unanimes d'une des productions visées.

Si ceci est le modus operandi des politiciens, qui croient avoir reçu comme mandat de protéger le populo contre ses propres sottises, il est facile de comprendre les producteurs qui mettent peu de foi dans la déclaration du comité voulant que les offices ne soient créés qu'à la demande des producteurs.

Pour ajouter à notre crainte, à nous producteurs de viande bovine du Québec, notre ministre déclare qu'il insiste à ce que les viandes bovines soient incluses afin de lui permettre de s'en servir comme outil de négociation avec les autres provinces. Vous avez sans doute assez d'imagination pour vous figurer la position dans laquelle ceci nous mettrait.

Les producteurs de viande bovine mettent présentement sur pied une association provinciale, celle-ci débutera le 17 mai prochain, et à cette date il nous sera possible de parler d'une seule voix, sans devoir passer par la censure de nos représentants élus.

Et je dois ajouter, espérons qu'il ne sera pas trop tard...

Bien à vous,

Robert Laberge

Monsieur l'Orateur, cette lettre s'explique par elle-même. A mon avis, la majorité des agriculteurs du Québec ont à peu près la même opinion que M. Laberge, de Danville, qui est au nombre des producteurs les plus spécialisés de ma circonscription. Quant à moi, je crois à la libre entreprise. J'ai travaillé dur, et quelquefois dans des conditions difficiles, toute ma vie pour demeurer mon propre patron. Je préfère de loin la liberté individuelle des cultivateurs à une promesse de stabilité incertaine et «embrumée» qui pourrait être le lot de certains d'entre eux, surtout les plus gros, et la mort certaine pour les petits producteurs.

En principe, j'admire beaucoup plus le cheval sauvage, libre de manger ce qu'il veut, que la «pigouille» maigre